

**RAPPORT DE SUIVI**

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE  
LA CONDUITE DU PONT TRUDEL**

1 Le projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel a été approuvé le 27 avril 2018, par la  
2 décision D-2018-046 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à  
3 Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les  
4 données nécessaires au suivi du projet.

**1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET**

5 La fin des travaux de la phase 1 (conduite temporaire) a eu lieu au début août 2018 comme prévu  
6 initialement. Ainsi, les travaux de mise en gaz et d'abandon de la conduite ont été complétés en  
7 août 2018. La phase 2 (conduite permanente) des travaux est toujours prévue débuter en  
8 septembre 2019 selon les prévisions du ministère des transports du Québec (MTQ). Seuls les  
9 travaux liés à la planification et l'ingénierie ont débuté.

**2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS**

10 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement  
11 et les sommes encourues en date du 30 septembre 2018.

**CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL**

1 Au 30 septembre 2018, la projection des coûts finaux de 1,5 M\$ est légèrement inférieure au  
2 budget initial de 1,6 M\$. L'écart est principalement attribuable aux coûts révisés à la suite de  
3 l'appel d'offres pour la phase 1.

4 **IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ**

5 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.  
6 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	2 003	1 895

7 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de reconstruction de la**  
8 **conduite du pont Trudel.**